CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1054 **Valable du 09/08/2023 au 08/08/2028**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/07/1989
Forme juridique : SAS

Capital : 10 000

Dénomination sociale : BATI 82

1110 ROUTE DE NEGREPELISSE
82350 ALBIAS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTAUBAN 351565171

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 351 565 171 00037
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 507231-82

Assurance Responsabilité travaux :
AXA FRANCE IARD 3864557304

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMABTP 586525V1244000/001 524978/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 05 63 67 89 52 **Fax :**
Portable : 06 31 03 37 08
Responsabilité légale : CORTADE JACQUES PRÉSIDENT

Responsable Technique : CORTADE JACQUES

Site internet :
E-mail : contact@bati82.com

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	13	EFF2B	1 509 665	CA5
Dans l'activité	7	EFF2	1 509 665	CA5

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification (renouvellement)	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 05/03/2026	09/08/2023	08/08/2028

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 13/08/2026

Le Président de la commission
Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat
Gérard SÉNIOR

Version 2025